Avis Public

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA16 26 0323

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire substitut de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016, un premier projet de résolution (CA16 26 0323) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

- l'aménagement d'un 8e logement pour le bâtiment situé aux 6005 à 6019, 2e Avenue, en dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relativement aux usages prescrits.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 29 novembre à 19h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise les zones 0330 et 0338, ci-après illustrées :

Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 15 novembre 2016

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement substitut

>7008390